

# ASSEMBLÉE NATIONALE

10 septembre 2019

---

BIOÉTHIQUE - (N° 2187)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 2289

présenté par  
Mme Dubost, rapporteure

-----

### ARTICLE 3

I. – À l’alinéa 55, substituer au mot :

« prévue »,

les mots :

« fixée par le décret prévu ».

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer au mot :

« celle-ci »,

les mots :

« la promulgation de la présente loi ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.